

ROMPRE LE SILENCE

8 MARS
2022

*Les travailleurs/
euses domesti-
ques face à la vio-
lence au travail*

**ORGANISÉ
PAR**

la Fédération Internationale des Travailleurs/euses
Domestiques (FITD)

LabourStart



la Fédération Internationale
des Travailleurs/euses Domestiques

LabourStart

8 MARS 2022



Intro- duction

Durement touchés par la pandémie, ces travailleurs essentiels ont subi des pertes d'emploi dévastatrices, ont été déplacés de chez eux, ont été exposés à de graves risques sanitaires au travail.

01

Deux ans après que la pandémie de COVID-19 ait mis le monde à l'arrêt, les travailleurs/euses domestiques sont en première ligne mais leur contribution passe souvent inaperçue. Durement touchés par la pandémie, ces travailleurs essentiels ont subi des pertes d'emploi dévastatrices, ont été déplacés de chez eux, ont été exposés à de graves risques sanitaires au travail et n'ont pas bénéficié de protections

sociales et juridiques. Nombre d'entre eux ont été contraints de travailler plus d'heures, ont subi des réductions de salaire considérables, ont été victimes de violences et d'abus de la part de leurs employeurs, et ont été forcés de travailler et de s'exposer à la COVID-19 ou d'être infectés par le virus. Malgré ces difficultés, les travailleurs/euses domestiques ont fait preuve d'une détermination et

d'une résilience incroyables, en assurant le fonctionnement des foyers et en permettant à leurs employeurs de continuer à travailler pendant les périodes de confinement de la pandémie en assumant davantage de responsabilités sur leurs lieux de travail.

Cette réalité précaire s'est étendue du lieu de travail à leurs familles. Alors qu'ils sont souvent les principaux



soutiens de famille, ils ont dû faire face à des réductions de salaire, à des changements de logement et, dans certains cas, à des modifications de leur statut légal de travailleur, avec de graves conséquences. Le revenu des travailleurs/euses domestiques a considérablement diminué, ce qui a eu des répercussions sur la manière de subvenir aux besoins de leurs familles, sur la fréquence à laquelle ils pouvaient voir leurs proches et sur les impacts sanitaires et sociaux de la COVID-19 au sein de leur foyer.

En tenant compte de tout cela et à l'occasion de la Journée internationale de la femme, LabourStart et la FITD ont organisé un webinaire conjoint afin de mettre en lumière les expériences et d'amplifier les voix de quatre syndicalistes très actives qui ont mis l'accent sur les questions de violence sexiste et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail et sur les efforts déployés pour soutenir et encourager la ratification par les pays de [la Convention 190](#)

de l'OIT. Cette convention a été adoptée le 21 juin 2019 et revêt une importance fondamentale pour la vie des travailleurs/euses domestiques, souvent victimes d'abus dans l'ombre et le silence. En cette Journée internationale de la femme, nous avons entendu des femmes qui ont demandé de « Rompre le silence » (Silent No More). Leurs voix ont été une vraie source d'inspiration et, surtout, elles ont été entendues.

Voici leurs histoires. Nous espérons qu'elles vous motiveront à agir :

CONFÉRENCIÈRE

01 MYRTLE WITBOOI

En tant que femmes, mobilisons-nous et unissons-nous pour aller de l'avant... N'oublions jamais le pouvoir des femmes.

Myrtle Witbooi est une militante syndicale sud-africaine. Elle est actuellement secrétaire générale du Syndicat sud-africain des services domestiques et des travailleurs assimilés (South African Domestic Service and Allied Workers Union-SADSAWU) et première présidente de la Fédération Internationale des Travailleurs/euses Domestiques (FITD). Née dans les environs du Cap, elle est devenue travailleuse domestique en 1962 et elle lutte pour améliorer les droits des travailleurs/euses domestiques depuis 1971. Elle a commencé son parcours dans le militantisme syndical il y a cinquante ans, lorsqu'elle est tombée sur un article d'un journal local qui dénigrait les travailleurs domestiques. Myrtle a reçu le Prix des droits humains George Meany-Lane Kirkland et le Prix de l'équité 2015.

Dans sa présentation, Myrtle a évoqué l'invisibilité des abus subis par les travailleurs/euses domestiques en raison des énormes différences de pouvoir et de ressources existantes. Ce déséquilibre détermine une représentation injuste lors des procès et entrave l'accès à la justice des travailleurs domestiques.

Le lobbying et la pression pour les ratifications internationales et l'inclusion dans le droit du travail national restent une pierre angulaire du mouvement des travailleurs domestiques. Cependant, Myrtle a également demandé aux militants de tenir compte de l'écart entre la législation et la mise en œuvre. Bien que l'Afrique du Sud offre toute la protection légale nécessaire en matière de droit du travail pour les travailleurs/euses domestiques et qu'elle ait ratifié toutes les conventions pertinentes de l'OIT, les travailleurs/euses domestiques continuent d'être régulièrement victimes d'abus dans tout le pays. La SADSAWU a essayé de combler cette brèche en fournissant une assistance juridique, mais des efforts supplémentaires doivent être mis en œuvre pour s'attaquer aux causes profondes du problème.

Myrtle décrit le monde des travailleuses domestiques comme étant entouré de « grands murs » qui séparent et isolent complètement les travailleuses domestiques en les empêchant d'avoir accès à des réseaux de soutien. Étant donné que les travailleuses domestiques sont souvent seules à la maison avec leur employeur, il n'y a généralement pas de moyens tangibles pour recueillir les preuves des abus subis. Par conséquent, elles sont obligées d'emprunter d'autres voies pour obtenir justice. Cependant, lorsqu'elles décident de se plaindre à la conjointe de l'employeur, la situation se retourne souvent contre elles. Lorsqu'une travailleuse s'est plainte à l'épouse de son employeur en lui disant que son mari l'avait violée, les premiers mots de la femme ont été « mon mari ne violerait jamais une femme noire ».

Une autre approche consiste à porter plainte. Mais en raison de l'absence de preuves et du manque de ressources pour engager un avocat, l'affaire est souvent biaisée en faveur des employeurs avant même le début du procès. Ainsi, les dossiers de plaintes impliquant des travailleuses domestiques restent souvent « en suspens », quand ils ne sont pas purement et simplement classés sans suite.

En dehors de cela, les travailleuses domestiques peuvent choisir une des deux voies suivantes : souffrir en silence ou « s'enfuir », mais aucune de ces options ne leur permet d'avoir gain de cause ou de travailler dans la dignité. Myrtle a conclu qu'une réflexion sérieuse doit être menée pour réduire ce fossé qui se creuse ; l'une des solutions qu'elle suggère est d'avoir une ligne d'assistance téléphonique disponible en permanence à laquelle les travailleuses peuvent s'adresser en cas d'abus, afin de réunir des preuves pour les aider à monter leur dossier.

MIMI JALMASCO



Mimi Jalmasco est mère de trois enfants et travailleuse domestique à plein temps à Manille, aux Philippines. Elle a été victime de traite depuis les Émirats arabes vers le Royaume-Uni par son employeur. Là-bas, elle a pu se libérer et fuir les abus de son employeur. Dans sa présentation, elle a parlé du fait d'avoir survécu à la traite de personnes et des défis juridiques et de santé mentale auxquels sont souvent confrontées les travailleuses domestiques.

Mimi est membre actif et mandataire légal de la Voix des travailleurs domestiques (Voice of Domestic Workers), un groupe d'entraide qui milite pour les droits, la liberté et la justice des travailleurs/euses domestiques migrants au Royaume-Uni. Elle est également membre du conseil consultatif de la recherche de Survivor Alliance et a été assistante de recherche au sein de l'Alliance mondiale contre la traite des femmes.

Dix mois et deux semaines après son arrivée à Londres, Mimi a échappé aux employeurs qui l'exploitaient et la maltraièrent. Elle était relativement nouvelle dans la ville, ne connaissait personne et n'avait nulle part où aller. Avec l'aide de La voix des travailleurs/euses domestiques (The Voice for Domestic Workers), une organisation qui soutient les travailleurs/euses domestiques migrants, elle a été orientée vers le Mécanisme national d'orientation ([National Referral Mechanism](#)) du Royaume-Uni, un organisme permettant d'identifier et d'orienter les victimes potentielles d'esclavage moderne et de traite. Grâce à cet organisme, elle a reçu de l'aide et 5 livres sterling par jour pour ses dépenses. Mais en étant bénéficiaire de ce soutien, elle a perdu la possibilité de travailler au Royaume-Uni. Au cours de sa présentation, Mimi a déclaré à juste titre : « mais moi, en tant que travailleuse, je n'ai pas [quitté] mon pays d'origine pour chercher un soutien dans [un autre] pays et auprès d'une autre organisation... Je suis partie en tant que travailleuse, et je veux être reconnue comme telle. » Les problèmes de santé mentale qu'elle a rencontrés suite à son expérience, le traumatisme et le SSPT, aggravés par les effets de la pandémie de COVID, ont affecté sa capacité à trouver un emploi et à gagner sa vie. Elle a été prise au piège dans un système juridique qui a évalué son état de santé mentale et son aptitude à travailler.



Voice of Domestic Workers réuni lors de la Journée internationale des travailleurs domestiques le 16 juin 2022.

L'histoire de Mimi met en exergue plusieurs difficultés importantes rencontrées par les travailleurs domestiques. Non seulement elle a été victime de la traite et a subi harcèlements et abus, mais elle peine à gagner sa vie à cause de la stigmatisation liée à ses problèmes de santé mentale. Mimi n'a pas accès aux services sociaux et l'aide qu'elle a reçue de l'État lui enlève son statut de travailleuse. Par conséquent, elle est obligée de se battre toute seule contre les obstacles juridiques.

Mais Mimi, comme tant d'autres, a décidé de prendre son destin en main et de revendiquer son droit à un travail décent. Avec le soutien de La voix des travailleurs/euses domestiques et de la FITD, elle se bat contre le système juridique pour rester au Royaume-Uni et y travailler. Elle a accès à des soins de santé, à des conseils, à une éducation financière et à une formation professionnelle. Par le biais de son organisation, elle continue à donner les moyens à d'autres travailleurs/euses domestiques migrants de défendre leurs droits et de lutter contre la discrimination et les abus.

« quand allez-vous (gouvernement et employeurs) reconnaître les travailleurs/euses domestiques comme des travailleurs et non comme des victimes de la traite de personne ? »



Dennis Zulu, directeur du bureau de l'OIT pour les Caraïbes, a tenu des consultations fructueuses avec des représentants du Syndicat des travailleurs d'Antigua-et-Barbuda, du Syndicat des métiers et du travail d'Antigua et de l'Association de la fonction publique d'Antigua-et-Barbuda le 24 mars 2022.

BIOGRAPHIE DE NORMA NELSON

Norma Nelson est membre du comité exécutif de la FITD pour la région des Caraïbes. Elle appartient à l'Union des métiers et du travail d'Antigua (Antigua Trades and Labour Union ATLU), un syndicat national d'Antigua-et-Barbuda qui a été créé en 1939 et qui est étroitement lié au parti travailliste d'Antigua.

Dans sa présentation, Norma a parlé de la loi sur la violence domestique d'Antigua-et-Barbuda et de ses implications sur le travail domestique. Le 17 mars, Antigua-et-Barbuda est devenue la première île des Caraïbes à ratifier la Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (OIT C190). Norma a également parlé de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs/euses domestiques à Antigua.

Photographie de Norma Nelson, ATLU



Antigua-et-Barbuda est un petit pays où tout le monde se connaît ; par conséquent, les cas d'abus et de maltraitance de filles et de femmes sont généralement passés sous silence. C'est ainsi que Norma a expliqué l'absence de protections communautaires et sociales pour les victimes de violence domestique. Les travailleurs/euses domestiques sont également exclus de la loi sur la violence domestique d'Antigua-et-Barbuda parce qu'ils ne répondent pas aux critères des personnes ayant des relations familiales

et vivant dans le même foyer. La loi ne fait pas non plus une référence spécifique à la violence et au harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Là encore, la loi ne protège pas les travailleuses domestiques. Cependant, avec la ratification de la C190 quelques jours seulement après sa présentation, Norma espère que les lois d'Antigua-et-Barbuda seront modifiées pour punir la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. C'est pour cela que Norma et son syndicat se sont battus. Avant la ratification de la C190 à Antigua-et-Bar-

buda, le syndicat de Norma a lancé une campagne et utilisé les médias pour sensibiliser le public aux difficultés rencontrées par les travailleurs/euses domestiques dans l'île d'Antigua-et-Barbuda et plaider en faveur de meilleures conditions de travail.

Les travailleurs/euses domestiques ont également été durement touchés par la pandémie de COVID-19. Les employeurs ont profité de la pandémie pour se débarrasser des travailleurs/euses domesti-

le fait de s'affilier à un syndicat nous a rendus plus fortes. Maintenant nous sommes capables de nous battre pour nos droits et pour notre dignité.

04

Achal Gurung

ques, souvent sans rémunération. De plus, ils ont modifié leurs horaires, limitant leur travail à deux jours par semaine pour éviter de payer la sécurité sociale, les frais médicaux, l'éducation et les frais de subsistance.

En raison de ces horaires limités, les travailleurs/euses domestiques, qui sont souvent la principale source de revenus de leur foyer, ne sont plus en mesure de répondre aux besoins de leur famille. La FITD a documenté la réponse mondiale à la pandémie de COVID-19 et son impact sur les travailleurs/euses domestiques. Les problèmes des travailleurs/euses domestiques d'Antigua-et-Barbuda ne sont

pas sans rappeler ceux auxquels sont confrontés les travailleurs/euses domestiques du monde entier. La FITD a suggéré [des réponses politiques](#) et des [recommandations](#) pour aborder les conditions de travail des travailleurs/euses domestiques et les effets de la pandémie de COVID-19. En outre, la FITD et ses affiliés, dont l'ATLU, ont sensibilisé le public aux symptômes et à la propagation de la COVID-19 et ont fourni des conseils aux travailleuses sur les stratégies d'atténuation. Les organisations et les syndicats de travailleurs/euses domestiques ont également créé des fonds d'urgence pour soutenir ceux et celles qui ont perdu leur emploi et leur maison à cause de la pandémie.

Achal Gurung est une travailleuse domestique, membre du syndicat et dirigeante de la Fédération nationale des travailleurs/euses domestiques à Meghalaya, en Inde. Achal a été travailleuse domestique pendant 14 ans, dont neuf qu'elle a également consacrés à la militance syndicale.

Lors de sa présentation, Achal a parlé de son expérience dans le traitement des dossiers de violence sexiste et des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées, ainsi que des stratégies que son syndicat a adoptées pour y faire face. Elle a fait référence aux différentes formes de violence que subissent les travailleuses domestiques et qui souvent ne sont pas abordées dans le cadre de la violence sexiste. En se référant particulièrement aux problèmes des travailleuses domestiques en Inde, Achal a parlé de la violence économique et de la violence numérique.

CONFÉRENCIÈRE



Au cours de ses neuf années de militance au sein de la Fédération nationale des travailleurs/euses domestiques, Achal a également remarqué une autre tendance : en raison de l'amélioration de l'accès au numérique et des progrès de l'alphabétisation dans le monde, les travailleurs/euses domestiques ont de plus en plus accès au cyberspace. Bien que cela représente une avancée dans l'organisation et l'éducation transnationales, les travailleurs/euses domestiques sont souvent la proie de trafiquants qui profitent de leurs manques de connaissance du monde digital. Ce problème est très courant en Inde, et Achal a signalé que les militants locaux luttent avec acharnement pour le combattre.

La violence basée sur le genre est insidieuse et se manifeste de différentes manières. Achal a signalé que même lorsqu'il n'y a pas de violence physique, le travailleur peut subir des abus. Par exemple, en Inde, les travailleurs/euses domestiques ne sont souvent pas rémunérés. Même s'ils sont bien traités, il n'en demeure pas moins que cela représente une violence économique. Le fait de refuser à une personne le droit d'être payé pour son travail est un abus contre lequel des sanctions sont prévues dans la Convention 190 de l'OIT.

Marche de la Journée internationale des travailleurs domestiques en Inde le 12 juin 2022.



Campagne des travailleuses domestiques en Amérique latine contre la violence sexiste.



La Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail (C190) représente une avancée pour celles et ceux dont le travail est invisibilisé.

CONCLUSION

La reconnaissance du travail domestique comme travail et du foyer comme lieu de travail vont de pair. Par conséquent, la Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail (C190) représente une avancée pour celles et ceux dont le travail est invisibilisé. Il s'agit d'un outil puissant pour mettre la législation locale en cohérence avec les normes internationales.

Parmi les pays représentés par les travailleuses dans ce webinaire, l'Inde n'a pas encore ratifié

la C190, tandis que l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, et Antigua-et-Barbuda l'ont déjà fait. La convention entrera en vigueur en Afrique du Sud au moment où nous publierons ce rapport. Le Royaume-Uni et Antigua-et-Barbuda célébreront l'entrée en vigueur de la C190 lors de la Journée de la femme de l'année prochaine, le 7 mars et le 9 mars 2023, respectivement. Par la suite, la mise en œuvre de la convention devrait améliorer significativement les réalités vécues par les travailleurs/euses domestiques.



C'est du #travaildomestiquepasdabus

ROMPRE LE SILENCE

Les travailleurs/euses domestiques face à la violence au travail

Rapport préparé par Malaika Jeter (LabourStart) et Zeina Shaaban (IDWF).

LabourStart (www.labourstart.org) est le site d'information et de campagne du mouvement syndical international, fondé en 1998.

La FITD (www.idwfed.org) est une organisation syndicale mondiale de travailleurs domestiques et domestiques, composée de plus de 650 000 membres dans le monde.



la Fédération Internationale des Travailleurs
euses Domestiques (FITD)

LabourStart